

## ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 04/316 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
AUTORISANT LA PASSATION D'UN AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 56.2004  
ATTRIBUE AU GROUPEMENT INTERVIA ETUDES / SIEE / SMA CONSEIL /  
SIAM INGENIERIE / ARCADY POUR LES PRESTATIONS DE MAITRISE  
D'ŒUVRE DE LA DEVIATION DE CAURO**

**SEANCE DU 17 DECEMBRE 2004**

L'An deux mille quatre, et le dix sept décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ALESSANDRINI Alexandre, ALFONSI Nicolas, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GORI Christiane, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, RICCI Annie, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCOTTO Monika, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, ZUCCARELLI Emile

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille  
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme ALIBERTINI Rose  
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à Mme BIANCARELLI Gaby  
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène  
M. GALLETTI José à Mme GUERRINI Christine  
M. MARCHIONI François-Xavier à Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique  
Mme NATALI Anne-Marie à Mme BURESI Babette  
Mme NIVAGGIONI Nadine à M. ANGELINI Jean-Christophe  
M. PANUNZI Jean-Jacques à M. MONDOLONI Jean-Martin  
Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme MATTEI-FAZI Joselyne  
M. SIMEONI Edmond à M. BIANCUCCI Jean

**ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.**

FELICIAGGI Robert, GUAZZELLI Jean-Claude, SCIARETTI Véronique, TALAMONI Jean-Guy.



## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant Code des Marchés Publics,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

#### ARTICLE PREMIER :

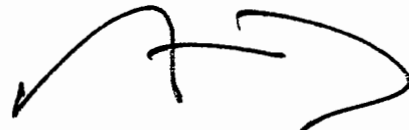
**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer l'avenant n° 1 au marché n° 56.2004 attribué au groupement INTERVIA ETUDES / SIEE / SMA CONSEIL / SMA INGENIERIE / ARCAD I pour les prestations de maîtrise d'œuvre de la déviation de CAURO, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

#### ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 17 décembre 2004

Le Président de l'Assemblée de Corse

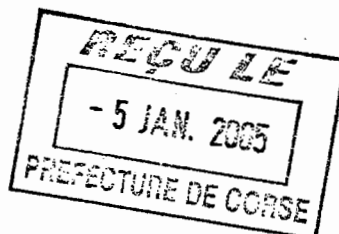


Camille de ROCCA SERRA

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et pour l'Assemblée  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée



Serge TOMY



**A N N E X E**

**REÇU**  
- 5 JAN. 2005  
PREFECTURE DE CORSE

**AVENANT  
DE TRANSFERT  
DE MARCHE  
DE SMA CONSEIL  
A SITETUDES**

**Collectivité Territoriale de Corse**

**Marché de MAITRISE D'ŒUVRE n°056.04  
Groupement Intervia Etudes/SMA Conseil/SIAM Ingénierie/SIEE/ARCADI  
RN 196 Déviation de Cauro  
Co-traitant initial : SMA Conseil**

**AVENANT N°1**

Entre les soussignés

- Monsieur Le Président du Conseil Exécutif de Corse ,  
Personne Responsable du Marché
- Monsieur Jacques Dautheville, Directeur Régional agissant au nom et pour le compte  
de la Société SITETUDES dont le siège social est 132, Cours Charlemagne – 69 002  
LYON, inscrit au registre du commerce de Lyon sous le numéro 447 633 348

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

**ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT**

L'avenant du marché dont la désignation est mentionnée ci-avant a pour objet le transfert du contrat de la société SMA Conseil à la Société SITETUDES suite à une fusion des 2 entités décidée le 11 Juin 2004 et effective depuis le 1<sup>er</sup> Août 2004.

L'actif et le passif de SMA Conseil sont transférés à SITETUDES transformée en SAS avec un capital porté à 250 000 Euros (Transmission Universelle de Patrimoine – TUP).

Aussi selon les dispositions de la réglementation en vigueur un avenant au contrat initial transférant l'exercice de la mission, initialement confiée à la Société SMA Conseil, à la Société SITETUDES est nécessaire.

